

Le Relais



MARS 2021/ N°76



Toute l'actualité de la commune de Fegersheim-Ohnheim sur www.fegersheim.fr et facebook !



5-7

Budget

Mieux comprendre le budget communal 2021



13

Citoyenneté

La démocratie participative se développe à Fegersheim-Ohnheim



8-9

Urbanisme

Le guide des démarches pour vos travaux



Chères habitantes, chers habitants de Fegersheim Ohnheim,

Le dernier Conseil municipal a, à nouveau, été riche en décisions, preuve que le contexte sanitaire ne diminue en rien le rythme de vie de la Commune et que nous avons appris à nous adapter à cette situation.

La séance a une fois de plus été retransmise en visio-conférence. Bien que nous ayons tous hâte de retrouver les contacts humains à visage découvert, regardons les choses du bon côté : davantage de citoyens assistent ainsi aux débats communaux en ligne !

À propos de citoyenneté, je suis également heureux d'annoncer la mise en place du comité consultatif dans le domaine de la transition écologique. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans notre volonté de développer la démocratie participative.

Je suis très enthousiaste à l'idée que nos concitoyens vont travailler de façon plus directe avec les élus de

Fegersheim-Ohnheim. Le dialogue devra nécessairement reposer sur l'écoute réciproque ainsi que sur la reconnaissance de valeurs communes.

La préservation de l'environnement passe bien entendu par une maîtrise de l'énergie et la municipalité se doit d'agir en ce sens. C'est pourquoi des travaux ont été lancés au 23 rue de Lyon, plus connu sous le nom de « Café de Charlotte », et qui deviendra en mars « La Table de Mamema », pour définitivement lui enlever sa réputation de passoire énergétique.

Je souhaiterais par ailleurs saluer l'initiative de l'Espace Jeunes qui se mobilise pour les étudiants strasbourgeois, dont la détresse est immense. La crise sanitaire a fait basculer bon nombre de citoyens français dans la précarité et toute initiative d'entraide et de solidarité doit être saluée et encouragée. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suit de près et soutient ces actions. Il a notamment versé 500 € en aide alimentaire à ce projet.

Les situations de confinement créées par le contexte sanitaire ont aussi pu être l'occasion de repenser leur cadre de vie

pour bon nombre de nos concitoyens : en 2020, la commune a enregistré une forte hausse de déclarations de travaux et de demandes de permis de construire.

Ces démarches sont régulièrement accompagnées d'erreurs, qui allongent les délais pour les demandeurs. Certains se lancent même dans des travaux sans autorisation, et s'exposent ainsi à des recours, voire à des astreintes financières. J'ai donc demandé à la commission Urbanisme d'élaborer un document pour vous aider dans ces démarches administratives, que vous retrouverez dans ce Relais.

Je vous souhaite bonne lecture, et continuons à respecter les gestes barrières pour pouvoir au plus vite renouer avec la vie sociale, culturelle et sportive si riche dans notre village, qu'il nous tarde de retrouver !

Thierry Schaal

Votre dévoué Maire
de Fegersheim-Ohnheim
Vice-Président de l'Eurométropole de
Strasbourg



En janvier 2020 naissait officiellement la plateforme « FAC'il », le nouvel outil à destination des propriétaires bailleurs. Née de la collaboration entre la ville et l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Habitat & Humanisme Gestion Alsace, son but est de promouvoir l'intermédiation locative.

Un dispositif d'intermédiation locative

L'intermédiation locative permet de sécuriser la relation entre un locataire et un propriétaire bailleur grâce à l'intervention d'une structure agréée (association, fondation, agence immobilière à vocation sociale...). Ce type de location permet à des ménages modestes, aux revenus stables, d'accéder plus facilement aux logements locatifs privés, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté une fois à l'intérieur du logement.

Un abattement fiscal de 85%

Ce système permet de bénéficier d'un abattement fiscal sur les revenus fonciers allant jusqu'à 85%, d'une sécurisation des loyers, d'une garantie gratuite contre les impayés et les dégradations immobilières, en échange d'un engagement de 6 ans.

Un accord gagnant-gagnant

FAC'il permet de lutter contre la vacance des logements, en sécurisant d'une part les propriétaires, et d'autre part en pratiquant des loyers abordables pour les ménages en recherche de logement.

Autrement dit, la plateforme FAC'il s'appuie sur un véritable accord « gagnant-gagnant » entre le locataire et le propriétaire.

Contactez-nous
du lundi au vendredi
9h à 12h | 14h à 17h

03 69 33 25 83
sur rdv hors de ces plages horaires

plateformefacil@habitat-humanisme.org

www.plateformefacil.org

Changement de jour de collecte des ordures ménagères



À compter du 15 mars, le jour de collecte des ordures ménagères sur la commune sera le **lundi**, et non plus le **jeudi**, suite à la réorganisation des circuits de collecte par l'Eurométropole de Strasbourg, en charge de la gestion des déchets sur le territoire.

L'essentiel des délibérations communales

Retrouvez dans cette rubrique les décisions majeures votées par vos élus lors des séances du Conseil municipal.

Lundi 14 décembre 2020

Motion dans le domaine de la petite enfance

Le personnel du multi-accueil La Marelle s'est mobilisé contre l'évolution souhaitée par le gouvernement en matière d'encadrement de la petite enfance. Celui-ci prévoit notamment de diminuer le minima d'encadrement et la surface intérieure minimale par enfant.

Afin d'éviter toute régression dans l'encadrement des enfants de 0 à 3 ans et en soutien aux agents de la petite enfance, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement de revenir sur son projet d'ordonnance.

Procédure d'abandon manifeste

Le Conseil municipal a décidé d'engager une procédure d'abandon pour l'ensemble immobilier du 13 rue de Lyon. À l'issue de cette procédure, justifiée par le caractère inoccupé de l'immeuble et son état d'abandon, et en cas d'absence de réaction des propriétaires, une procédure d'expropriation par la Commune pourrait être envisagée après enquête d'utilité publique.

Amélioration énergétique du Café de Charlotte

Voir article p.12

Lundi 8 février 2021

Budget primitif 2021

Voir dossier p. 5-7

Projets sur l'espace public 2021

Les élus ont approuvé à l'unanimité le programme 2021 des projets de voirie portés par l'Eurométropole sur le ban communal. Ceux-ci consistent en des travaux d'entretien rue de Genève, l'aménagement du carrefour et la création d'une voie verte entre les rues des Platanes et de l'Industrie, et l'aménagement de la rue des Cerisiers.

Ces deux derniers projets, d'envergure plus importante, seront étudiés dans l'année, mais leur exécution pourra n'intervenir qu'en 2022.

Intégration de l'Harmonie dans l'Ecole Municipale de Musique et de Danse

Voir article p. 4

Dépollution et déconstruction du 1 rue de l'Église

L'Eurométropole de Strasbourg a acquis la parcelle du 1 rue de

l'Église et va procéder à des travaux de déconstruction. Cela permettra de sécuriser à ce niveau le passage des piétons, et notamment des enfants rentrant de l'école et de la Ruhe. Un parking, qui devrait pouvoir accueillir 13 places de stationnement, y sera également construit, cette zone en manquant.

Préemption d'un terrain rue Docteur Albert Schweitzer

La Commune a décidé de solliciter l'Eurométropole de Strasbourg afin qu'elle préempte un terrain non bâti de près de 1 000 m² rue Albert Schweitzer. La Commune s'engage à le lui racheter pour un montant de 30 000 €.

Cette parcelle est inscrite au PLUi en tant qu'emplacement réservé à la création d'équipement de sport et de loisirs. Une réflexion sera ensuite engagée pour décider de l'aménagement du terrain. Un des objectifs est de proposer un équipement public dans une partie de la Commune qui en manque.

Inscription d'un nouveau bâtiment au patrimoine bâti

Le manoir du Schloessel, situé au 2 rue du Moulin, fait partie des bâtisses qui rendent le patrimoine de la Commune remarquable et riche. Il constitue de plus un repère historique important pour les habitants de Fegersheim : il est fait mention de ce manoir dès le 15^{ème} siècle, et le bâtiment, dans sa configuration actuelle, est daté du milieu du 18^{ème} siècle.

Afin de pérenniser ce bâti à valeur historique, le Conseil municipal demande à l'Eurométropole d'inscrire le manoir en tant que bâtiment exceptionnel dans le PLUi, ce qui se traduirait par une interdiction stricte de démolition.

Motion en faveur de l'aménagement de la route Métropolitaine 83

Considérant qu'il est indispensable, pour la qualité de vie des riverains, de faire évoluer l'aménagement de l'actuelle M83, le Conseil municipal a adopté une motion demandant notamment à l'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, l'implantation d'un mur antibruit et la réduction de la vitesse de circulation à 50km/h entre le carrefour de la rue des Platanes et le rond-point d'Ichtratzheim.

Prochaine séance : lundi 22 mars 2021

Toutes les délibérations sur www.fegersheim.fr,
rubrique Conseil municipal.

Mme Sonya Dietsch et M. Jean-Michel Valentin se sont vus attribuer la qualité d'adjoints honoraires en ce début d'année. Ce titre honorifique leur a été attribué car tout deux se sont engagés au sein du Conseil municipal pendant plus de 18 ans. La Commune les remercie pour leur implication pour Fegersheim-Ohnheim, tant lors de leurs mandats d'adjoints qu'aujourd'hui !

L'Harmonie se réinvente au sein de l'École de musique

L'Harmonie de Fegersheim-Ohnheim est une institution, ancrée dans la vie de la commune depuis plus de 120 ans. Aussi, quand son président actuel a exprimé sa volonté de quitter ses fonctions sans trouver de successeur, une réflexion s'est vite engagée avec la Commune pour imaginer la suite.



La décision a été actée lors du Conseil municipal du 8 février 2021 : l'Harmonie de Fegersheim-Ohnheim fera partie intégrante de l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD) Charles Beck dès la rentrée de septembre prochain.

L'association et l'établissement s'étaient déjà rapprochés, partageant les mêmes locaux, se retrouvant autour de projets communs, et, plus récemment, par un dénominateur commun en la personne d'Olivier Schreiber, professeur de chant et de formation musicale à l'EMMD et chef de l'Harmonie depuis septembre 2019.

« Les deux pratiques sont complémentaires », selon ce dernier, « elles s'enrichissent mutuellement ». Pour l'Harmonie, qui manque de certains instruments, cette fusion favorisera le renouvellement des pupitres, tout en maintenant le calendrier de répétitions et des rendez-vous incontournables de l'institution.

En effet, un orchestre junior va être créé pour proposer cette pratique aux jeunes instrumentistes, pratique motivante qui enrichit leur expérience musicale. Ils seront aussi encouragés à la rejoindre par des frais d'écologie réduits, en échange de l'engagement au profit de la collectivité que représente l'Harmonie, notamment par la participation aux cérémonies patriotiques. L'Harmonie « senior » sera dans la continuité directe de cet ensemble.

Au-delà des aspects artistiques, « l'Harmonie, c'est une aventure humaine », souligne Audrey Gavalet, adjointe à la culture et ancienne membre de l'association. Jouer ensemble, c'est apprendre à s'écouter, avancer ensemble vers un objectif commun et s'entraider, au-delà de ses différences. Une application concrète des valeurs de citoyenneté et de bien-vivre ensemble, en somme.



En attendant la reprise, Olivier Schreiber travaille déjà sur les prochains projets de l'orchestre : un répertoire ambitieux et attractif, des week-ends de travail avec des intervenants extérieurs, qui favorisent la cohésion et le travail technique, et l'écriture d'une pièce sur-mesure pour l'ensemble !

Report du Forum de l'Emploi

Depuis maintenant 5 ans, le Forum Emploi, Métiers et Formations est le rendez-vous de l'emploi pour Fegersheim, Eschau et Plobsheim.

Compte-tenu du contexte, les trois communes sont contraintes de **reporter l'édition, initialement prévue le 12 mars 2021, à l'automne**, si les conditions le permettent alors.

L'emploi est pourtant un enjeu plus que jamais essentiel depuis la crise sanitaire. C'est pourquoi les municipalités profitent de cette situation exceptionnelle pour réinventer le Forum en développant un nouveau portail internet pour compléter le rendez-vous annuel.

Cette nouvelle interface doit permettre aux demandeurs d'emploi un accès simplifié aux offres d'emploi du secteur et la découverte du panel de métiers qui y existent. Elle permettra également de favoriser l'interconnaissance des entreprises au sein du bassin d'emploi.

État-civil

NAISSANCE

Nilah BATOE DUDT, le 7 janvier
Malya RODRIGUES ALVES, le 29 janvier

MARIAGE

Tatjana GOFMAN et Ioseb ALOYAN,
le 20 février

GRAND ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Margot et Roland JEAN, noces de
Pallissandre le 16 juillet 2020

DÉCÈS

Eliane GRAD, veuve BEYHURST,
le 1^{er} janvier (86 ans)
Amtullah BEGUM, épouse ASLAM,
le 6 janvier (66 ans)
Viviane CLAUDOT épouse JOLLINIER,
le 23 janvier (83 ans)
Marie-Louise FOSSHAG épouse SCHALL,
le 28 janvier (86 ans)
Jean-Paul HANSMAENNEL, le 1^{er} février
(82 ans)
Paul RAUGEL, le 6 février (99 ans)

Dossier Budget 2021

Le Conseil municipal de la commune de Fegersheim a voté en séance du 8 février le budget primitif 2021. Celui-ci s'élève à **7 984 000 €**, dont 5 630 000 € en fonctionnement et 2 354 000 € en investissement.

Les dépenses d'investissement sont en diminution de 12,65%. L'équipe en place cherche à concilier la nécessaire limitation des dépenses, faisant suite aux importants investissements des années passées, et le soutien de l'économie, en poursuivant **l'amélioration de notre cadre de vie**.

En 2021, la Commune lance pour la première fois un **programme pluriannuel de dépenses, dans le domaine du sport**. Ainsi, entre 2021 et 2025, plusieurs équipements seront amenés à être réhabilités, transformés ou créés. Il en va ainsi de l'ensemble du site sportif constitué du Centre Sportif et Culturel, du Tennis club et de la piste d'athlétisme.

Un programme ambitieux de rénovation du site va être lancé en 2021, pour phaser ensuite des réalisations sur les années suivantes. En effet, après un mandat axé sur le développement de l'offre culturelle, il semble aujourd'hui opportun de développer l'offre sportive pour les habitants de la Commune. Cela participe **au bien-être et à la santé**, qui est un vecteur fort du programme politique porté par l'équipe issue des urnes en 2020.

A côté de ce programme pluriannuel, l'accent sera mis sur **l'amélioration des bâtiments** abritant les services municipaux, pour lesquels une réflexion sur le long terme va être menée.

Enfin, l'année 2021 verra la poursuite de la **mise en valeur du patrimoine** qu'est l'Eglise Saint-Maurice de Fegersheim. En effet, après les premiers travaux réalisés en 2019-2020, il s'agit aujourd'hui de finaliser l'aménagement extérieur de l'Eglise, et notamment d'améliorer son accessibilité en réaménageant son parvis. La rénovation de ce lieu de centralité complètera l'important travail de réfection du centre-ville qui avait été fait en 2016.

La municipalité **maîtrise par ailleurs ses dépenses de fonctionnement**, en limitant au mieux leur évolution : ces dépenses n'augmentent que de 1,57% entre 2020 et 2021.

Le budget a été établi sur la base d'une **stabilité des recettes fiscales**, alors même que la structure de la fiscalité est appelée à évoluer : la commune doit désormais récupérer la part de taxe foncière sur les propriétés bâties dont disposait jusqu'alors le département, mais voit dans le même temps la taxe d'habitation progressivement disparaître. De plus, la dotation globale de fonctionnement a quasiment disparu, réduite l'an dernier à un peu plus de 2 400 € (contre 493 000 € annuels en 2013).

Malgré ces difficultés, **les finances de Fegersheim restent saines**, la dette par habitant étant de 400 €, contre 800 € en moyenne pour les communes de même taille au niveau national.



Le budget de la commune de Fegersheim pour 2021 s'élève à

5 630 000 €
en fonctionnement

2 354 000 €
en investissement

Dette de la commune
au 01/01/2021

400 €
par habitant



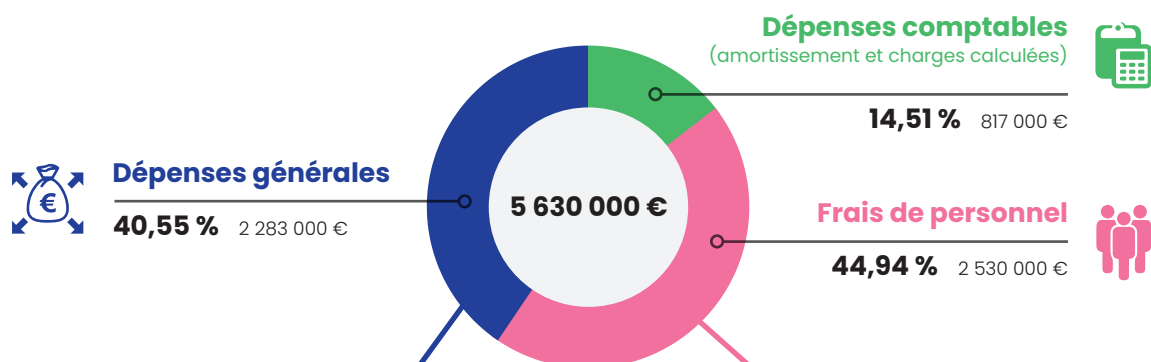
Chiffre INSEE
au 01/01/2021

5 802
habitants

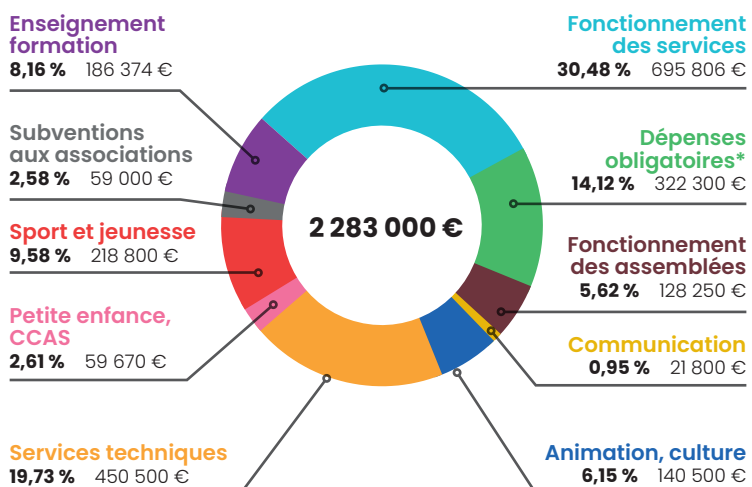


Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 5 630 000 €



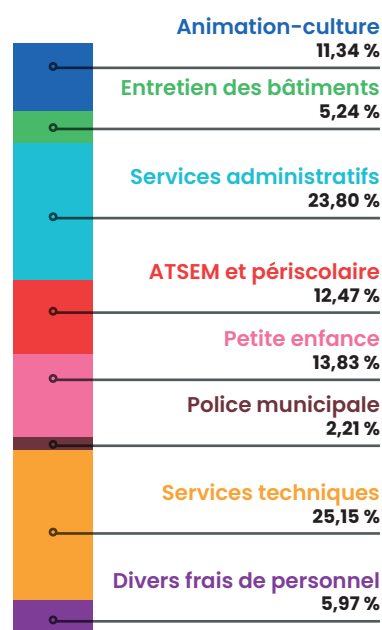
Détail des dépenses générales



*Les dépenses obligatoires sont constituées des remboursements d'emprunt (intérêts), des impôts payés par la commune (taxes foncières notamment), de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux ou encore du versement au fonds de péréquation des ressources intercommunales.

Détail des frais de personnel

2 530 000 €





Urbanisme

Règlementation

Je souhaite faire des travaux chez moi, quelles sont mes obligations ?

Voici un ensemble de questions-réponses qui vous guideront pour être en conformité avec le code de l'urbanisme. Les règles sont parfois complexes et les délais dépendent de plusieurs critères. La quasi-totalité des demandes correspondent cependant aux informations ci-dessous pour Fegersheim-Ohnheim.

? Quels types de travaux sont concernés par une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Voici une liste non-exhaustive : construction nouvelle, extension, ravalement de façade, clôture, portail, véranda, terrasse surélevée, piscine, climatisation, changement fenêtre, porte extérieure, panneaux photovoltaïques, abri de jardin ou de bois, garage, appentis, parabole de plus d'un mètre de diamètre, aménagement de combles etc.

? Dois-je prendre un architecte ?

Je dois prendre un architecte sauf si ma demande de permis de construire concerne une surface de plancher créée inférieure à 150m² et que la construction est destinée à mon propre usage. Un recours à un architecte est également obligatoire **si le projet**

fait dépasser la valeur de 150m² la surface de l'existant.

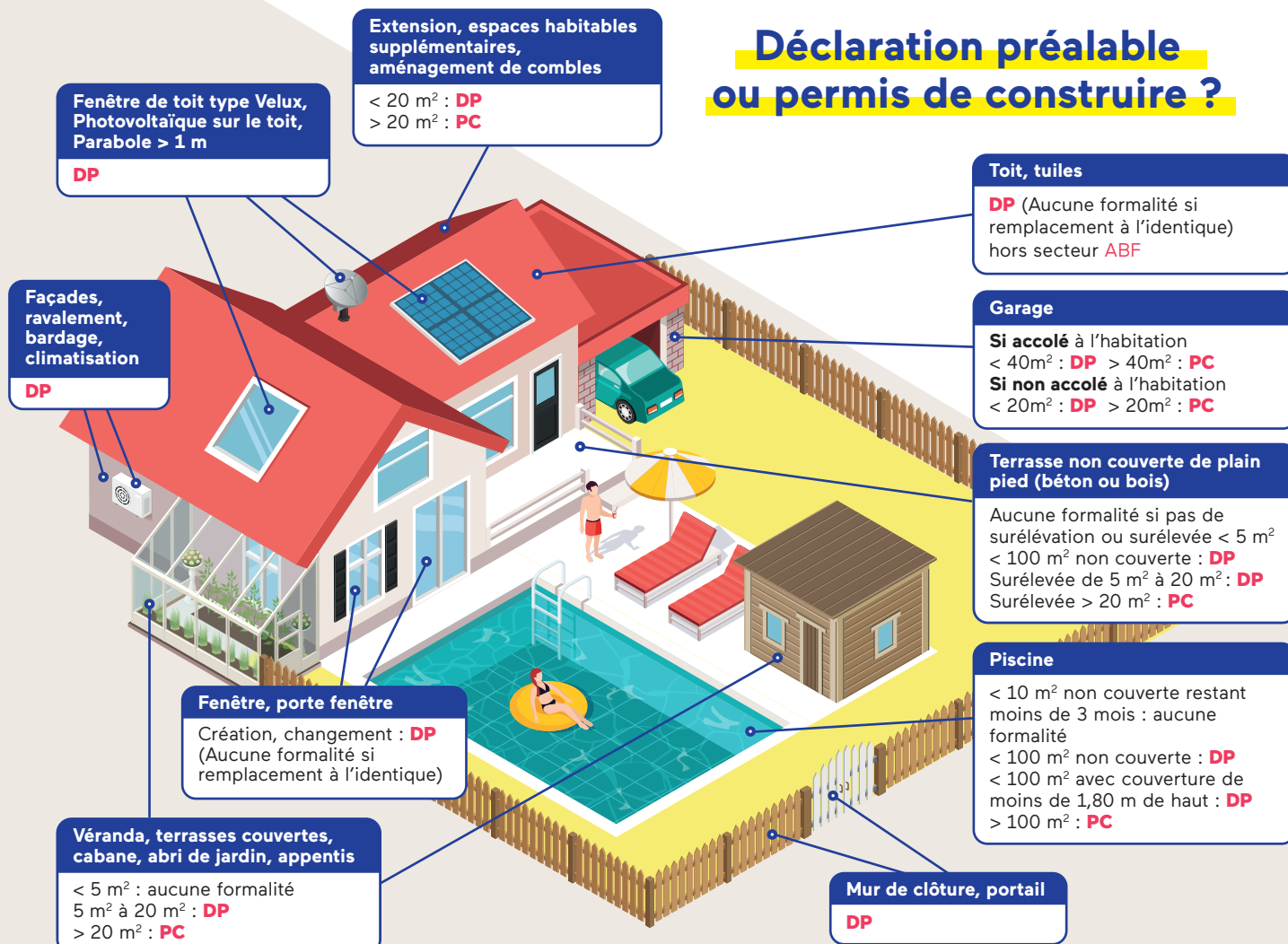
Si la demande de permis n'est pas destinée à mon usage personnel, le recours à un architecte est obligatoire quelle que soit la surface de plancher existant ou à créer.

? Comment déposer une déclaration de travaux ?

J'utilise le formulaire **cerfa n°13404**, pour une déclaration préalable de travaux, le formulaire **cerfa n°13405** pour un permis de démolir et le formulaire **cerfa n°13406** pour un permis de construire d'une maison individuelle. Ces formulaires sont à télécharger sur www.service-public.fr.

Seul le propriétaire ou son mandataire (architecte par exemple) peut déposer une demande de déclaration préalable ou un permis de construire.

Déclaration préalable ou permis de construire ?



? Infraction aux règles d'urbanisme : qu'est-ce que je risque ?

Tout d'abord, une déclaration en bonne et due forme me garantit une conformité avec la loi et ainsi je serai protégé contre tout recours, mais je serai également protégé contre tout incident ou accident pouvant résulter des travaux.

Un accord pour des travaux par le biais d'une déclaration de conformité pourra m'être demandée en cas de revente de mon bien.

Le Procureur de la République pourra être saisi en cas de travaux illicites ou de travaux sans demande préalable, et une astreinte financière pourra être mise en place.

? Quels sont les délais d'instructions ?

Hors secteur ABF : la commune dispose d'**1 mois pour instruire le dossier de déclaration préalable** et de **2 mois pour un permis de construire** pour une maison individuelle. Ce délai est prolongé à 3 mois pour un immeuble collectif ou pour un bâtiment industriel. Différents organismes peuvent être consultés en fonction de la situation (zone à risque d'inondation, ABF...)

Secteur ABF : En secteur dépendant des ABF les délais d'instructions sont **allongés d'1 mois**.

Le délai est compté de date à date, sans tenir compte du nombre de jours exacts. Ce délai peut expirer un dimanche ou un jour férié.

Par exemple, pour un délai de 2 mois : date de dépôt : 25 septembre, date limite d'information du pétitionnaire : 25 novembre. **Autre exemple :** date de dépôt : 30 décembre, date limite d'information du pétitionnaire : 28 février (ou 29 dans le cas des années bissextiles)

Attention : Toute demande de pièces complémentaires fait repartir le compteur « délai » à zéro, d'où l'intérêt de remettre d'entrée un dossier complet.

? Quand y a-t-il accord tacite ?

Hors secteur ABF : Au bout d'**1 mois pour une déclaration préalable**, de **2 mois pour un permis de construire** pour un logement individuel et de **3 mois pour un immeuble** ou un bâtiment industriel.

Exemple : pour une demande de permis de construire de maison individuelle déposée le 12 février, le pétitionnaire doit être informé au plus tard le 12 avril soit via la réception de la lettre recommandée soit de l'avis de passage du facteur. Dans le cas contraire, il y a accord tacite.

Secteur ABF : Il y a accord tacite **lorsque les ABF n'ont pas communiqué d'avis dans le cas d'une déclaration préalable** dans les délais qui lui sont impartis. Il y a refus tacite dans le cadre d'un permis de construire lorsque les ABF n'ont pas répondu dans les délais impartis.

? Dois-je afficher les travaux sur mon terrain ?

Oui, dès la réception de la décision favorable, à l'aide d'un panneau dont les dimensions sont supérieures à 80 x 80 cm, j'affiche les travaux sur mon terrain **pendant toute la durée des travaux** pour une déclaration préalable et pour un permis de construire ou de démolir.

Attention : Avant de commencer les travaux, je dois adresser une déclaration d'ouverture de chantier (cerfa n°13407) en trois exemplaires au maire de ma commune.

Le permis est une autorisation administrative délivrée sous réserve du droit des tiers. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis respecte les règles d'urbanisme.

? Que dois-je faire à la fin des travaux ?

Je déclare la fin des travaux à l'aide du formulaire **cerfa n°13408**. À la suite de cette déclaration, **un contrôle par la Police du Bâtiment** sera effectué et la mairie me délivrera **un certificat de conformité**.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, je dois adresser **une déclaration par local** (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) **au centre des impôts** ou au centre des impôts fonciers. Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination ou le cas échéant de sous-destinations de surfaces existantes.



6 conseils pratiques :

- 1 **Je ne signe jamais de bon de commande** chez le commerçant ou l'artisan sans mettre au moins une réserve d'acceptation des travaux par la collectivité.
- 2 **Je complète le dossier** (formulaire) en fournissant toutes les informations demandées, notamment les différentes dimensions, pour éviter toute demande de pièces complémentaires, qui prolongerait les délais dans l'instruction de ma demande.
- 3 **Je commence les travaux** après le délai de recours des tiers notamment pour les permis de construire.
- 4 **Je demande, si besoin, des informations complémentaires** au service de l'urbanisme, par mail (urbanisme@fegersheim.fr) ou lors des permanences téléphoniques, les mardis et mercredis de 14h à 17h30 (03 88 59 04 59). Un rendez-vous sur place est également possible durant ces permanences.
- 5 **Je consulte le règlement du Plan Local d'Urbanisme** sur le site de l'Eurométropole (www.strasbourg.eu).
- 6 **Je consulte le site de la commune** (fegersheim.fr) ou le site officiel de l'administration française (service-public.fr).

Vie associative

Les bénévoles de l'équipe Caritas du secteur toujours mobilisés malgré la pandémie

Face à l'accroissement des situations de précarité dues à la pandémie et malgré les contraintes imposées qui paralysent notre vie à tous, les bénévoles de l'équipe Caritas du secteur Fegersheim-Geispolsheim continuent de se mobiliser. Faisant preuve de beaucoup de motivation et de dynamisme, ils font leur possible pour s'adapter et faire vivre au mieux la solidarité et les relations humaines sur notre secteur.

Le projet « Boutique-Caritas » s'est réalisé :

FAIRE-PART DE NAISSANCE

L'équipe Caritas du secteur
a le plaisir de vous annoncer la naissance de sa
BOUTIQUE-CARITAS
le 10 février 2021
à Geispolsheim (quartier gare)
Maison du Partage, 25 rue de Paris



Le concept est de proposer à la vente, pour un prix modique, des vêtements et accessoires divers (foulards, bijoux, ceintures...), en partenariat avec l'association Vetis.

Le fonctionnement de la Boutique Caritas est organisé sur deux modes de créneaux horaires :

- Dans un premier temps la boutique est ouverte deux demi-journées par semaine et est réservée aux personnes qui bénéficient d'une aide de Caritas (Epicerie solidaire ou autres).
- Prochainement, elle sera ouverte à tous types de publics les samedis matins.

Vous pouvez alimenter son stock en nous confiant vos vêtements (propres et en bon état) et accessoires qui ne vous conviennent plus, soit en prenant rendez-vous directement avec Caritas au 06 87 11 84 33, soit en les déposant dans le container géré par Vetis, situé à la même adresse.

Malgré la pandémie, et lorsque les consignes gouvernementales le permettaient, la plupart des activités de l'équipe Caritas ont été maintenues :

- De nombreuses aides financières ont été versées aux personnes nécessiteuses, à la demande des services sociaux
- Aide administrative
- Accompagnement à la scolarité, apprentissage du français pour adultes, conversations téléphoniques avec personnes isolées
- Atelier couture, collecte de livres, etc.

D'autres actions, ponctuelles et éphémères ont été menées ces derniers temps :

- Fabrication de 200 masques en tissu, qui ont été remis à la maison d'arrêt de Strasbourg, pour les personnes incarcérées
- Bredele « maison » : 55 kilos de Bredele ont été vendus sur le marché hebdomadaire de Lipsheim.

Contact équipe Caritas : 06 87 11 84 33
Pour l'équipe Caritas, Marie-Danièle Boutillier

Campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge Française

Depuis toujours, la Croix-Rouge française est engagée pour prévenir et apaiser les souffrances. Pour pouvoir continuer d'agir auprès des personnes en difficulté sur l'ensemble du territoire, l'association a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

Pour ce faire, **la Croix-Rouge mène actuellement et jusqu'au 13 mars une campagne de sensibilisation en porte-à-porte** dans la commune. Chaque ambassadeur est identifiable grâce à un badge et des vêtements aux couleurs de l'association, et est porteur d'une lettre de mandat de la Croix-Rouge Française. Les équipes respectent également un code de conduite particulier dans le cadre du contexte sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous.

En plus d'une mission d'information du public, la campagne vise à trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne fera pas l'objet d'une demande d'espèces ou de chèque.

« À notre Senseï ... »

Au moment de son départ en retraite, l'ensemble du club d'Aikido de Fegersheim tenait à rendre hommage à son professeur Erwin Schaller, mieux connu sous le surnom de « Johnny ».

Johnny a été notre Senseï pendant presque 35 ans. Il a toujours donné toute son énergie et son savoir-faire de très haut niveau. Il nous a fait monter en compétence et a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui ! Notre Senseï a décidé de passer la main et de profiter désormais de sa retraite du côté de l'Albanie. Pour le remercier et saluer son engagement, le Club l'a donc nommé officiellement Membre d'Honneur.

Ce monsieur discret a un palmarès très impressionnant. Né le 17 août 1957, il a démarré sa carrière martiale à l'âge de six ans avec la pratique du judo. Ce n'est que bien plus tard, à 21 ans, après avoir fait l'armée, qu'il décide de tester l'Aikido avec son Senseï, Fernand Simon. « Ce que j'ai tout de suite aimé c'est de pouvoir pratiquer un art martial dépourvu de compétition ! », témoigne-t-il. Au bout de trois ans il était déjà ceinture noire 1er Dan. Quelques années plus tard, au printemps 1984, il part au Japon afin de faire un voyage initiatique et a l'honneur de pratiquer avec Kishomaru Ueshiba, fils du fondateur de l'Aikido. Et 10 ans plus tard, le 22 juin 1991, il devient l'un des plus jeunes 4e Dan de la région. En 2005 il obtient le grade honorifique de 5e Dan.

Depuis, il n'eut de cesse de se perfectionner en suivant les plus grands maîtres japonais et français comme Maître Christian Tissier. Et pour saluer son engagement, Maître Tissier (8e Dan) a fait le déplacement à Fegersheim pour enseigner et fêter les 30 ans du club, mais aussi pour remercier Johnny de sa passion et sa fidélité.

Nous souhaitons encore à Senseï Johnny une merveilleuse retraite et un beau voyage vers les contrées albanaises. Nous serions ravis de le retrouver sur le tatami de Fegersheim quand il le souhaite. Il y sera toujours chez lui : dans son dojo, sa seconde maison !



Agenda des Donneurs de sang de Fegersheim-Ohnheim

• Mercredi 21 avril : collecte de sang
de 17h à 20h au Centre Sportif et Culturel de Fegersheim

• Mercredi 16 juin de 17h à 20h
au Centre Sportif et Culturel de Lipsheim

• Dimanche 6 juin : sortie pédestre

Contact : bernard.moncollin@orange.fr

Vie économique



La Famiglia, la cuisine italienne authentique

Quand Prescilla et Giovanni ont visité l'ancienne Auberge du Bruchrhein, le coup de cœur fut immédiat. Tout deux d'origine italienne, ils veulent faire de leur restaurant et de ses clients une grande famille, un lieu chaleureux, qui rassemble « sans chichi ». « Ça fait maintenant plusieurs années qu'on cherchait à ouvrir notre propre affaire, et ce lieu, par sa taille, et son emplacement dans une commune qui a un vrai esprit de village, a été une évidence pour notre projet », explique le couple.

Et ils ne s'y sont pas trompés : malgré la pandémie, les premiers contacts avec les clients sont bons, ils sont là pour soutenir le couple dans ce contexte compliqué. Prescilla, qui s'occupe d'accueillir les clients, est ravie d'apprendre à connaître les premiers habitués.

Giovanni, derrière les fourneaux, veut leur proposer des plats qui lui rappellent son enfance, les plats de sa grand-mère de la région de Calabre, au Sud de l'Italie : « la cuisine italienne, c'est beaucoup plus que les pâtes et les pizzas ! » C'est pourquoi, en plus de leur carte, construite autour d'un nombre de produits limité pour garantir leur fraîcheur, le couple veut proposer des spécialités bien moins connues en suggestion, comme une salade de poulpe ou des fleurs de courgettes panées.

En attendant l'ouverture tant attendue, La Famiglia a mis en place un service de vente à emporter pour sa carte de pizzas, et propose également ses plats de pâtes et son tiramisu sur commande.

La Famiglia
24 rue de Lyon
Tél. : 03 88 76 14 74
Site : <https://lafamigliafegersheim.business.site>
Facebook : LaFamiglia Fegersheim

Du Café de Charlotte à La Table de Mamema

Le 23 rue de Lyon, mieux connu ces dernières années sous le nom « Le Café de Charlotte » a connu d'importants travaux de rénovations depuis début décembre. Le rafraîchissement du bâtiment, propriété de la Commune, intervient au moment d'un changement d'exploitant.



Le restaurant connaissait ces dernières années des problématiques de confort thermique et acoustique, et des mises aux normes d'accessibilité et de sécurité étaient nécessaires. Après une première phase d'étude, le chantier a débuté le 2 décembre, pour une mise à disposition du bâtiment au futur exploitant début mars.

Les travaux ont consisté principalement en une optimisation de l'enveloppe du bâtiment et de ses équipements, afin d'en améliorer les performances énergétiques. L'isolation de la bâtisse a été entièrement refaite.

Un plafond droit remplace par ailleurs la toiture cathédrale au niveau de la mezzanine, afin d'améliorer le confort acoustique et thermique de celle-ci. L'ensemble des éléments de cuisine ont été démontés pour être remis à neuf et remontés de sorte à améliorer l'agencement de cet espace.

Les volets et le portail ont été entièrement rénovés et remis en peinture par les services techniques communaux. L'enveloppe extérieure de la bâtisse et ses colombages ont, quant à eux, été conservés à l'identique afin de préserver le charme du bâtiment.

L'enveloppe globale des travaux s'est élevée à 119 325 €.



Entretien avec Nicolas Jean, nouvel exploitant du lieu

- Comment est né ce projet ?

J'ai toujours travaillé dans la restauration. Avoir mon propre restaurant, c'est mon rêve au moins depuis le lycée hôtelier ! Habitant la commune, c'est un peu par hasard que j'ai entendu parler de cette opportunité de reprise, et j'ai décidé de me lancer.

- Comment vous sentez-vous à quelques jours de l'ouverture ?

Plus le jour de l'ouverture approche, plus le stress monte... Mais c'est un bon stress ! *La Table de Mamema* est mon premier restaurant, après avoir tenu deux sandwicheries au début de ma carrière, puis avoir lancé mon entreprise de traiteur. C'est un saut dans l'inconnu, quelque part.

Je crois en mon projet et j'ai confiance en mon équipe. J'appréhende aujourd'hui la façon dont cela va être reçu par le public, mais j'en ai également hâte ! Les retours des clients, c'est essentiel.

- Quelle cuisine allez-vous proposer ?

Des bons petits plats mijotés, des choses simples mais faites maison, à partir de produits frais, et locaux autant que possible. Une cuisine authentique et réconfortante, en somme, comme les plats de nos grands-mères, auxquelles rend hommage le nom du restaurant.

Dans un premier temps, vu le contexte actuel, nous allons proposer une carte de plats à emporter. Quand nous pourrons ouvrir, je veux proposer une carte succinte, qui changera deux fois par an, en plus de suggestions qui seront renouvelées tous les mois. Cela me permettra de garantir le fait maison et de suivre la saisonnalité des produits. Et le dimanche, je veux proposer une formule brunch.

L'idée est de pouvoir travailler ces plats traditionnels que j'adore, tout en étant dans la complémentarité de ce qui existe déjà sur le territoire.

La Table de Mamema
23 rue de Lyon
03 88 35 42 74



Les festivités autour du 30ème anniversaire du jumelage de la commune avec Cressier sont reportées en raison de l'incertitude liée à la crise sanitaire : elles auront lieu les 25 et 26 juin 2022 à Cressier.



Démocratie participative

La citoyenneté est un axe majeur du mandat communal actuel. Les instances de démocratie participative se développent pour tous les âges et autour d'enjeux d'importance particulière, comme l'écologie.



Première rencontre du comité consultatif

Le comité consultatif dans le domaine de la transition écologique s'est réuni pour la première fois samedi 13 février, en présence de Thierry Schaal, Maire, d'Olivier Ragot, adjoint à la citoyenneté, et de Christian Bronner, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement.

Le comité assure un rôle d'information et de proposition auprès du Conseil municipal. Il est indépendant dans son fonctionnement, afin de garantir l'autonomie de sa réflexion.

La municipalité joue un rôle de facilitatrice auprès du comité, pour lui mettre à disposition les salles et ressources nécessaires à son travail. Elle peut également faire le lien avec les projets des autres instances. Les élus référents se portent garants de l'examen des propositions du comité au sein des commissions concernées.

Quatre thématiques de travail sont ressorties des premiers échanges :

- ➔ la végétalisation et la biodiversité
- ➔ les transports
- ➔ les déchets, la consommation et le recyclage
- ➔ l'énergie

Lancement du Conseil des Jeunes

La Commune et l'Espace Jeunes proposent aux 12-25 ans un nouvel espace d'écoute de leur avis et de développement de leurs propres projets. Deux réunions sont organisées pendant les congés d'hiver. Ces temps d'information sont également l'occasion de premiers échanges, afin que la nouvelle instance de démocratie participative soit co-construite avec les premiers intéressés.

Les thèmes de l'écologie, des transports ou encore des activités culturelles et de loisirs sont ressortis de la première réunion, le 24 février dernier.

Une seconde réunion d'information est organisée le 5 mars à 10h à l'Espace Jeunes, 10 rue de l'École.



Les nouveaux projets du Conseil Municipal des Enfants



Le Conseil Municipal des Enfants poursuit ses rencontres de manière adaptée au contexte sanitaire. Les jeunes élus se sont réunis par groupes de classe les 23 et 25 janvier afin de discuter de leurs nouveaux projets.

Le Conseil a décidé de travailler autour du harcèlement scolaire et du développement durable. Les élus veulent également mettre en place davantage d'outils pour faciliter le lien avec leurs camarades de classes, qu'ils représentent.

Le développement des transports verts dans l'Eurométropole

Alors que les débats sur la Zone à Faibles Émissions de carbone et son calendrier reprennent de plus belle, les transports alternatifs à la voiture individuelle continuent de se développer dans l'agglomération.

Le transport à la demande étendu à la seconde couronne

Après une première phase d'expérimentation dans les communes de l'Eurométropole Sud, dont Fegersheim, le service de transport à la demande de la CTS « Flex'hop » s'étend à l'ensemble de la seconde couronne de l'agglomération. Le principe reste le même :

- les mini-bus électriques Flex'hop permettent de relier **n'importe quel arrêt CTS ou Fluo Grand Est** des communes concernées
- **on réserve son trajet de 15 jours à 30 minutes avant** le départ, sur le site www.flexhop.eu, l'application CTS ou par téléphone au 0 800 200 120 (du lundi au samedi de 6h à 20h et les dimanches et jours fériés de 9h à 16h)
- le trajet est adapté en fonction des autres réservations, mais **l'heure d'arrivée est garantie**
- le **prix du billet est le même** que pour n'importe quel trajet de la compagnie de transport

L'amplitude horaire du service est également allongée : Flex'hop fonctionne désormais tous les jours de 5h à minuit, y compris les jours fériés. De nouveaux arrêts dédiés seront également développés au courant de l'année, pour renforcer la couverture territoriale.

Les mini-bus sont adaptés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite et des vélos.

Plus d'infos : www.cts-strasbourg.eu

Aide à l'achat d'un vélo électrique

L'Eurométropole verse une prime de 300 à 500 € aux acquéreurs d'un vélo à assistance électrique. Le montant de celle-ci dépend des revenus de l'acheteur, et la prime doit représenter un maximum de 50% du prix d'achat. Seuls les achats auprès d'un commerce qui propose également un service d'entretien et de réparation sont éligibles.

Tester gratuitement le vélo-cargo

Avec le dispositif « Adopte un cargo », l'Eurométropole propose aux familles, aux associations et même aux entreprises de tester gratuitement, pendant une durée de 15 jours à 1 mois, un vélo-cargo. Il s'agit de leur permettre de tester si un tel moyen de déplacement est à même de remplacer une voiture individuelle pour leurs trajets quotidiens.

Six modèles différents sont disponibles pour cela jusqu'en juin 2021.

Plus d'infos : www.strasbourg.eu/adopteuncargo

Rétro-photo

1. Un dispositif de ramassage de sapins a été mis en place par la commune **samedi 9 janvier**.
2. L'éco-pâturage a fêté une nouvelle naissance début janvier !
3. M. le Maire et ses adjoints ont présenté aux habitants leurs vœux pour la nouvelle année dans une vidéo, réalisée dans différents espaces de la commune dont La Ruche, et qui a été diffusée sur le site et les réseaux sociaux communaux **vendredi 22 janvier**.
4. **Du 25 au 29 janvier**, le duo Daozi a travaillé ses premières compositions lors d'une résidence artistique au Caveau.
5. Thierry Schaal, Maire, et Françoise Freiss, adjointe aux affaires scolaires, ont répondu aux questions sur leur rôle d'élus aux élèves de la classe de CM2 de l'école Germain Muller le **8 février** dans le cadre de l'Odyssée Citoyenne à laquelle celle-ci participe avec l'association Themis.
6. Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Fegersheim a débloqué 500 € en faveur des étudiants, en appuyant la démarche initiée par l'Espace Jeunes et l'AFGES. Le don a été déposé le **12 février**.
7. La mini-cavalcade de la Marelle, le **16 février**, a apporté de la joie dans les rues du village !



1



2



3



4



5



6



7

EMBARQUEZ DANS UNE AUTRE RÉALITÉ ...

Animations en réalité virtuelle

Tous les 1^{ers} samedis du mois, de 10h30 à 13h à la CLEF
27 rue de Lyon

Maintien sous condition des protocoles sanitaires en vigueur



La CLEF est ouverte !

Horaires d'ouverture pendant le couvre-feu :

Mardi 10h - 12h / 16h - 17h30 • Mercredi 10h - 12h / 14h - 17h30 • Vendredi 15h - 17h30
Samedi 10h - 13h

Plus d'infos, protocole sanitaire, sélections thématiques et inspirations :

www.laclef.fegersheim.fr